

Journal de séance 15

le jeudi 24 novembre 2022

10 h

Prière.

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le troisième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 24 novembre 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son troisième rapport.

Le comité se réunit le 23 novembre 2022 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 6, *Loi concernant la Loi sur les procurations durables et la Loi sur les testaments ;*
- 17, *Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence entre partenaires intimes.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Richard Ames, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Holder :

- 23, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics ;*

par l'hon. M<sup>me</sup> Green :

- 24, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales ;*
- 25, *Loi concernant la location de locaux d'habitation.*

---

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 25 novembre 2022, la deuxième lecture des projets de loi 23, 24 et 25 sera appelée.

---

L'hon. M. G. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 13, 21 et 22 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Sur la motion de l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 25 novembre 2022, s'ajourne au mardi 6 décembre 2022.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

14, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

Le président de la Chambre donne la parole à M. Landry pour lui permettre de prononcer un discours d'adieu à la Chambre.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 11 h 57, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance, suspendue à 13 h 24, reprend à 13 h 27.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

---

---

Conformément à l'avis de motion 2, M. Bourque, appuyé par M. Gauvin, propose ce qui suit :

attendu que, à l'échelle provinciale, une situation de crise s'est développée en ce qui concerne le manque de logements abordables dans de nombreuses régions de la province ;

attendu que la crise s'est aggravée parce que le loyer de nombreux logements actuels a augmenté de façon spectaculaire, au-delà des moyens financiers de nombreux locataires ;

attendu que le plafond temporaire sur l'augmentation des loyers est sur le point d'expirer ;

attendu qu'il n'y a pas assez de logements subventionnés pour répondre à la demande et que de nombreuses unités qui devraient loger des locataires à faible revenu sont en attente de rénovations que le gouvernement n'a pas entreprises ;

attendu que le temps froid est à nos portes et que des gens dorment dans des voitures, des tentes et des roulottes non chauffées parce qu'ils n'ont pas d'endroit où vivre ;

attendu que, bien que le gouvernement ait fait une annonce en faveur du logement abordable, celle-ci n'était pas suffisante pour répondre aux besoins et n'a pas fourni de cadre pour les partenariats avec les organismes sans but lucratif, les municipalités et les coopératives ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à faire immédiatement des investissements importants dans le logement abordable et à consacrer des fonds à un plan global de logement abordable au titre du prochain budget

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prolonger la durée du plafond sur l'augmentation des loyers.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Arseneau, propose l'amendement suivant :

## AMENDEMENT

que la motion 2 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe de la résolution, par l'ajout d'une virgule après le mot « budget » ;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par la suppression du mot « et » et du point final ;

par l'adjonction d'un troisième paragraphe de résolution ainsi formulé :

« et que l'Assemblée législative reconnaisse que le droit à un logement abordable est un droit de la personne. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 12

M. Arseneault	M. C. Chiasson	M. Mallet
M. Gauvin	M. Coon	M <sup>me</sup> Landry
M. McKee	M. Guitard	M. Arseneau
M <sup>me</sup> Thériault	M. Bourque	M. Landry

## CONTRE : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Dunn	M <sup>me</sup> M. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Higgs	l'hon. M <sup>me</sup> Johnson	M. Wetmore
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Allain	M. Ames
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Hogan	M. Dawson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Austin	M <sup>me</sup> Bockus
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Carr	M <sup>me</sup> Conroy
l'hon. M. R. Savoie	M. Turner	
l'hon. M <sup>me</sup> Green	M <sup>me</sup> S. Wilson	

La vice-présidente de la Chambre rend la décision suivante :

## DÉCLARATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'amendement proposé par le député de Fredericton-Sud est identique au paragraphe de la résolution dans l'avis de motion 16, actuellement inscrit au *Feuilleton et Avis* et

donné par ce député. Puisque la Chambre a maintenant rendu une décision au sujet de l'amendement proposé, l'avis de motion 16 est réputé retiré et rayé du *Feuilleton et Avis*.

La motion 2, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 14

M. Arseneault	M. K. Chiasson	M. Mallet
M. Gauvin	M. C. Chiasson	M <sup>me</sup> Landry
M. McKee	M. Coon	M. Arseneau
M. Legacy	M. Guitard	M. Landry
M <sup>me</sup> Thériault	M. Bourque	

## CONTRE : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Dunn	M <sup>me</sup> S. Wilson
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Crossman	M <sup>me</sup> M. Wilson
l'hon. M. Steeves	l'hon. M <sup>me</sup> Johnson	M. Cullins
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Allain	M. Wetmore
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Hogan	M. Ames
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Austin	M. Dawson
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. M. Carr	M <sup>me</sup> Bockus
l'hon. M <sup>me</sup> Green	M. Turner	M <sup>me</sup> Conroy

Conformément à l'avis de motion 11, M. McKee, appuyé par M. Bourque, propose ce qui suit :

attendu que, dans la province, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de leur difficulté et de celle des membres de leur famille à obtenir des services de santé cruciaux en temps opportun ;

attendu qu'il est largement reconnu qu'une grave pénurie de professionnels de la santé et de travailleurs de soutien en santé a plongé le système de santé du Nouveau-Brunswick dans une situation de crise ;

attendu que le défi doit être considéré comme une priorité absolue à laquelle nous devons nous attaquer sans tarder ;

attendu que de nombreux travailleurs de la santé de première ligne et organismes professionnels de la santé ont offert leurs idées et leurs conseils sur la meilleure façon de relever les défis dans notre système de santé ;

attendu qu'il est dans l'intérêt de tous de tenir compte des conseils et d'aller de l'avant avec un plan d'action exhaustif en matière de santé ;

attendu que la chef libérale, Susan Holt, a présenté un plan pour améliorer la prestation des soins de santé et s'attaquer à notre crise dans ce domaine ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre les mesures suivantes :

1. relever les défis qui ont mené à la réduction et à la fermeture des services d'urgences par l'établissement de centres de soins multidisciplinaires dotés d'une équipe mixte de professionnels de la santé, fournir des fonds supplémentaires pour les soins communautaires après les heures de travail et pour la formation et le recrutement de professionnels paramédicaux,
2. traiter les travailleurs de la santé avec respect, offrir des salaires compétitifs, créer des incitatifs pour le maintien en poste et l'attraction des professionnels de la santé et assurer un milieu de travail positif qui tient compte de l'équilibre travail-vie personnelle,
3. élaborer une stratégie de recrutement énergique et ciblée qui vise les nouveaux diplômés et leur promet un emploi permanent à temps plein, offrir un allègement ciblé des frais de scolarité et des incitatifs à la formation pour les personnes qui commencent un programme d'études visant à combler les pénuries de main-d'oeuvre dans le secteur de la santé,
4. collaborer avec les établissements de formation postsecondaire et les associations professionnelles pour offrir de meilleures possibilités de formation et des programmes de recrutement efficaces,
5. travailler en tandem avec les collectivités à des stratégies et à des programmes de recrutement dans le domaine de la santé,
6. créer un bureau de recrutement du personnel de santé axé sur les résultats, ayant une orientation précise et des objectifs ciblés et assurant une reddition de comptes.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Fitch, appuyé par l'hon. M. Crossman, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 11 soit amendée par la suppression, dans le paragraphe de la résolution, des mots « exhorte le gouvernement à prendre » et leur

remplacement par « souligne que le gouvernement et les régies régionales de la santé ont pris ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.  
La séance, suspendue à 17 h 40, reprend à 17 h 55.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.